

Sandrine Rousseau 2022



**#OUI
LES TEMPS
CHANGENT**

IL EST TEMPS DE NOUS RÉINVENTER, DE REVOIR NOTRE SYSTÈME DE FONCTIONNEMENT POUR CRÉER UNE NOUVELLE FAÇON DE VIVRE, PLUS SÈREINE, PLUS JUSTE ET EN COHÉRENCE AVEC CE QUE NOUS SOMMES.

**IL EST TEMPS DE FAIRE LE CHOIX DU COURAGE
POLITIQUE AVEC SANDRINE ROUSSEAU.**

Ce document reprend 8 thématiques fortes de la candidature de Sandrine Rousseau afin d'approfondir davantage certaines mesures présentées. Sans être exhaustif, il donne des éléments concrets sur des sujets centraux. D'autres éléments seront développés par la suite.

Axe 1 : Radicalité environnementale

La transition vers une économie décarbonée et peu prédatrice des ressources nécessite de prendre des décisions radicales. **Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone dans l'UE, il faudra investir 1 115 milliards par an d'ici 2030 selon la Cour des Comptes de l'UE.** La mobilisation de la Finance et de l'ensemble du système productif est essentielle pour atteindre le plus vite possible cet objectif.

Thème 1 : Réorienter l'économie au service des populations et de leur environnement

Il est urgent de **mobiliser le financement de l'économie et l'investissement pour accélérer la transition écologique** : les **sphères publique et parapublique doivent être exemplaires** et orienter leurs capacités d'investissement – environ 500 Mds€¹ – en faveur de la décarbonation de l'économie.

L'objectif est d'avoir 100 % des investissements dans des activités répondant aux critères les plus exigeants en termes de durabilité à horizon 5 ans.

En parallèle, l'épargne des particuliers doit être réorientée vers des placements durables. Pour cela, **au moins 25 % des produits proposés dans les enveloppes fiscales telles que l'assurance-vie doivent être durables**, tandis qu'une taxation des produits d'épargne ne respectant pas des standards minimaux sera mise en place.

Enfin, le **financement en capital ou en dette des entreprises intervenant dans les secteurs du charbon et de l'exploitation du pétrole/gaz non conventionnels doit être interdit** à moyen-terme afin d'accélérer la transition énergétique. Les institutions financières (banques, assureurs ou gérants d'actifs) ont un rôle essentiel à jouer.

Par ailleurs, une fiscalité carbone juste sera mise en place au niveau des entreprises.

Le premier **pré-requis est de comptabiliser de manière précise les émissions carbone directes et indirectes (scopes 1, 2 et 3) des entreprises.** Il faut aller plus loin que les textes européens et rendre obligatoire la mise en place d'une

comptabilité carbone pour les entreprises à partir de 100 salariés ou 15 millions de Chiffre d'Affaires, les collectivités locales et les administrations.

Sur cette base solide, il devient possible de mettre en place une **taxation carbone des entreprises et des collectivités, remplaçant une partie des taxes sur la production** (elles représentaient 72 milliards en 2019). L'objectif est d'inciter les entreprises à décarboner leurs activités en donnant des incitations fiscales fortes et lisibles, sans pour autant augmenter fortement les coûts de production pour ne pas pénaliser les entreprises nationales. **Au niveau européen, une taxation de plus en plus forte du carbone aux frontières** est également indispensable afin de **lutter contre le dumping environnemental** et la délocalisation des émissions (Cf. Axe 4). Le système productif et financier à construire servira l'émergence d'une économie et d'une société protectrices et restauratrices des écosystèmes naturels. De leur bon fonctionnement dépend le futur de l'humanité : les services écosystémiques garantissent notre bien-être matériel et social en produisant des biens et services agricoles, sanitaires et culturels. Pour atteindre les objectifs de Zéro Artificialisation Nette et construire un modèle agroécologique, de nombreuses mesures doivent être mises en œuvre au plus tôt.

Thème 2 : Construire un modèle respectueux du vivant

Préserver le vivant, les sols, l'eau, l'air et les ressources nécessite une action coordonnée de protection des espaces ruraux et urbains.

Pour **arrêter l'artificialisation des sols**, la priorité est de repenser l'aménagement territorial en faveur de **l'optimisation des espaces artificialisés, du développement de logements collectifs en ville** ou de la revitalisation des villages. Tous les 10 ans, c'est l'équivalent d'un département qui est bétonné. Dans des espaces contraints, avant d'opter pour l'artificialisation, il est indispensable de partir des espaces artificialisés existants et non occupés (friches commerciales, artisanales, industrielles, logements et bureaux vacants) et de leur attribuer de nouveaux usages et/ou de rénover l'existant.

Pour **mettre en place un modèle agroécologique** et lutter contre l'appauvrissement des sols et des ressources (eau, qualité des terres agricoles), les leviers à disposition sont nombreux. Tout d'abord, **une action concertée au niveau**

¹ Investissements gérés par des institutions financières telles que La Banque Postale ou la BPI, les caisses de retraite

européen est essentielle pour réformer la Politique Agricole Commune (PAC), la politique commerciale européenne en faveur d'un modèle d'exploitation résilient écologiquement et économiquement. Ceci passe notamment par des **prix agricoles décorrélés des cours internationaux** et un **renforcement drastique des exigences environnementales des biens en circulation sur le marché européen** – parmi elles, **l'interdiction progressive des pesticides et des intrants chimiques**. Grâce à ces mesures et à l'accompagnement financier des exploitations et de structuration des filières, les agriculteur-trice-s pourront s'engager sereinement dans une démarche de transition.

Enfin, **la remise en question de l'exploitation animale** est primordiale. Sur le plan écologique, l'élevage intensif est responsable de la destruction des habitats naturels et de l'émission de 14,5 % des gaz à effet de serre. Du point de vue éthique, **la reconnaissance des non-humains comme sujets de droit est essentielle** pour éradiquer les violences à leur rencontre. Le **renforcement de la régulation de l'importation d'animaux et de la répression contre le trafic d'animaux** doit, par ailleurs, s'accompagner d'**actions de sensibilisation sur l'éthique animale et le respect des êtres vivants à l'école**.

Afin d'endiguer les expérimentations scientifiques sur les animaux, il est urgent d'investir dans des méthodes de recherche substitutives à l'instar des initiatives prises par certains voisins européens (Royaume-Uni, Allemagne, Danemark, Suède, Pays-Bas).

Axe 2 : Nouveau contrat social

Thème 1 : Vivre dignement

Nous devons **assurer à chacun-e un revenu suffisant pour vivre dignement et participer à la société**. Le revenu d'existence s'appuie sur le système de protection sociale bâti depuis 1945 et concrétise l'universalisme de la protection sociale en termes de soutien aux personnes les plus vulnérables, il n'est donc en rien un renoncement mais un aboutissement.

Cette mesure vise à **réduire la grande pauvreté et l'intensité de la pauvreté**, traiter de façon plus équitable les allocataires, simplifier les dispositifs actuels et lutter contre le non recours.

Il est nécessaire de garantir un Revenu d'existence, prestation individuelle versée à toutes les personnes de plus de 18 ans (et mineur-e-s émancipé-e-s) sur un compte individuel et

sous conditions individuelles de ressources. Ce revenu sera de 850 € par mois pour une personne sans revenu. Le montant versé sera majoré de 300€ pour chaque enfant à charge, pour les personnes seules, les personnes en situation de handicap et variera selon la situation de logement.

Cette mesure permettra de considérer chacun-e avec plus d'équité :

- **les jeunes en garantissant un revenu qui permette d'étudier dans des conditions matérielles décentes** et de limiter la nécessité d'avoir un emploi car le taux de réussite est bien plus faible pour celles et ceux qui doivent concilier travail précaire et études.
- **les personnes en situation de handicap**, dont le montant de prestation versé ne dépendra plus des revenus de leur conjoint.
- **les personnes âgées bénéficieront également de ce dispositif**. En effet, les politiques de soutien aux revenus d'activité (prime d'activité) n'ouvrent pas de droits à la retraite et ne sont pas versées aux pensionnés : passage à la retraite se traduisant par une forte baisse de revenu.

Le coût total de la mesure, estimé à 130 Md€, sera financé par les prestations fusionnées (RSA, Prime d'activité, prestations familiales... pour 75 Md€), l'individualisation de l'impôt sur le revenu (29 Md€), et une augmentation de la progressivité de l'impôt sur le revenu (26 Md€). Il assure un gain financier en cas de reprise d'activité.

Thème 2 : Mieux répartir le temps de travail

Parallèlement, **le temps de travail sera réduit sur la semaine et sur la durée d'une vie**. La **semaine de quatre jours** sera mise en place et nous développerons **des dispositifs favorisant l'alternance des temps de travail et de formations, d'engagements associatifs, d'investissement social et culturel**. Ces propositions seront mises en œuvre **en concertation avec les partenaires sociaux** via des accords de branche ou d'entreprises pour tenir compte de la réalité du terrain tout en préservant une égalité entre les salarié-e-s. Par ailleurs, il sera garanti à tou-te-s **un temps de formation au-delà de 18 ans afin d'accompagner les reconversions et/ou les évolutions professionnelles**.

Dans cette même logique d'une meilleure répartition du temps de travail, une concertation sera menée sur l'âge de départ à la retraite avec les partenaires sociaux et un âge maximal légal pour l'exercice d'une activité sera mis en place.

Axe 3 : Générations futures

La gestion collective, raisonnée et égalitaire des communs, qu'ils relèvent de la Nature ou des institutions étatiques, est indispensable à la protection des personnes les plus vulnérables et, au premier rang, des enfants. Défendre une protection sociale et des services publics² dotés d'une réelle capacité d'action sur l'ensemble du territoire s'avère, par conséquent, primordial.

Thème 1 : Renforcer les droits des enfants à une vie digne et à une éducation garante d'égalité

Depuis 1990³, la France et 196 autres pays se sont engagés à garantir les droits des enfants, assurer leur protection ainsi que leur participation aux décisions qui les concernent.

Sur la seule question de la protection des enfants placés, des réformes doivent être opérées afin de **garantir aux enfants un socle de droits inaliénables** en rendant notamment obligatoire la présence d'un avocat pour les assister dans leurs démarches juridiques et administratives.

Leurs droits doivent primer sur ceux de leurs parents en leur assurant un statut juridique protecteur et en ne laissant pas le parent maltraitant comme seul tuteur légal. L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) doit, par ailleurs, avoir pour **objectifs prioritaires la sécurité, l'accompagnement et l'intégration des enfants dans la société** et non la réintégration de l'enfant dans son milieu familial.

Pour remplir ces objectifs, il est indispensable d'**augmenter les moyens alloués⁴ à l'ASE** afin d'augmenter le nombre de places d'hébergement, d'améliorer la formation des personnels (éducateur-trice-s, familles d'accueil, agent-e-s de justice et de police) et de garantir un meilleur accompagnement

² Par services publics, nous entendons en priorité l'éducation, la justice, la gestion des infrastructures (énergie, eau, transport), la sécurité, la défense, la santé, la sécurité sociale, la culture, le sport et les loisirs.

³ Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE)

⁴ 8 Mds€ pour 340 000 enfants (2019)

économique, psychologique et éducatif. **La mise en place d'instances de contrôle** est, en outre, primordiale pour lutter efficacement contre les violences qui sévissent au sein des foyers et des familles d'accueil⁵. Enfin, afin de prévenir au mieux l'isolement des jeunes majeurs, il est important **d'étendre les contrats jeunes majeurs** jusqu'à 25 ans, d'augmenter leur durée à six mois minimum et de supprimer les conditions d'éligibilité.

Thème 2 : Restaurer les services publics en faveur d'une société plus juste et inclusive

Les services publics sont garants d'une équité territoriale et apportent des services essentiels à chacun-e et à la vie en collectivité. Nous insisterons sur trois services publics particulièrement malmenés : la justice, la santé et l'éducation.

Le démantèlement actuel des services publics résulte principalement de coupes budgétaires dans des institutions considérées comme trop coûteuses. La France dispose pourtant de budgets justice, santé et éducation par habitant bien inférieurs à ses voisins européens. Le rapport est pratiquement de 1 à 2 dans le domaine de la Justice.

Pour une Justice favorable à la défense des personnes opprimées et non coercitive

La Justice, à l'instar de la Santé et de l'Éducation, doit notamment avoir pour objectif de **lutter contre les violences envers les catégories sociales discriminées** en raison de leur classe sociale, de leur genre, de leur origine ou de leur âge. Avec plus de moyens, le parcours judiciaire des femmes et des enfants victimes de violence pourra être amélioré **grâce à la mise en œuvre de formations des personnels de police dans l'écoute et la prise en charge des victimes**, la mise à disposition d'**hébergements d'urgence de qualité**, d'une aide financière, et d'un accompagnement psychologique. Par ailleurs, pour éviter l'engorgement des tribunaux, les **conciliations et la justice civile doivent être facilitées**.

⁵ Selon la Cour des Comptes, l'IGAS a opéré 35 missions d'inspection en 20 ans sur l'ensemble du territoire.

Enfin, la légalisation du cannabis et dépénalisation des usages de certaines drogues permettra également de réduire le temps de traitement de certaines affaires, qui relèvent davantage d'enjeux de santé publique que de justice.

Redonner du souffle à notre système de santé

Les difficultés de l'Hôpital Public à garantir des soins de qualité à tou-te-s ont été confirmées par la gestion de la crise sanitaire.

La gestion hospitalière a, au nom de la « responsabilisation », priorisé une logique de performance budgétaire de court terme, mesurant la nature et le volume des activités médicales, à une logique humaniste et durable. **Il convient donc de substituer à la tarification à l'activité (T2A) un mode de gestion privilégiant des indicateurs évaluant la qualité et la pertinence des soins et de l'accompagnement.**

De plus, lever les multiples barrières d'accès aux soins (financières, géographiques et sociales) nécessite une approche plurielle dans les leviers mobilisés. **Il est essentiel de renforcer le maillage hospitalier et de créer des centres de santé sur l'ensemble du territoire** afin de structurer un service public des soins de ville. En parallèle, le reste à charge pour les ménages sera réduit, en généralisant le dispositif 100 % santé avec comme objectif de créer une sécurité sociale universelle.

Enfin, **le parcours de soin psychiatrique** (prévention, hospitalisation, suivi), trop souvent négligé, **doit être renforcé, tout comme le service de soin en ambulatoire et le nombre de places d'hospitalisation.**

Pour une nouvelle politique éducative

La capacité d'une société à progresser, innover et s'adapter aux changements de l'environnement nécessite **un investissement significatif dans l'Éducation et la Recherche**. Lieu d'émancipation, d'inclusion, et de cohésion, l'école doit également être porteuse d'ascension sociale et d'ouverture culturelle.

Afin de garantir des conditions d'enseignement de qualité (petits effectifs et supports d'enseignement variés), **le recrutement d'enseignant-e-s sera renforcé au travers de l'augmentation des postes et des dotations horaires. Une hausse des salaires et des primes permettra de revaloriser les carrières et d'attirer des enseignant-e-s expérimenté-e-s dans les réseaux d'éducation prioritaire.** Pour lutter contre les « effets de filière » et les déterminismes sociaux dans l'orientation scolaire et universitaire, **les élèves pourront réviser leur orientation à chaque étape de leur parcours scolaire.**

La fonction de prévention et de protection des enfants assurée par l'École sera renforcée avec l'augmentation du nombre d'infirmier-e-s scolaires, de psychologues et de AVSH⁶. Une redistribution à l'échelon national des budgets de fonctionnement des écoles du niveau primaire permettra de réduire un effet « carte scolaire » qui cristallise les inégalités territoriales. Un soutien aux collectivités locales qui investissent dans le recrutement et la formation des personnels périscolaires sera également proposé.

Axe 4 : Refonte des institutions et rapport au monde

Thème 1 : Une nouvelle République pour garantir l'État de droit

La V^e République se traduit par une concentration excessive des pouvoirs. La gestion de la crise du COVID par des conseils de défense en est l'exemple. Les temps changent et Sandrine Rousseau sera la première mais aussi la dernière présidente de la V^e République : une convention citoyenne pour la démocratie proposera les réformes institutionnelles soumises à un référendum. La Constituante chilienne nous offrira un retour d'expérience sur le fonctionnement et le calendrier de cette convention citoyenne pour la démocratie. L'objectif sera de réaffirmer la séparation des pouvoirs en redonnant une véritable autonomie aux pouvoirs

⁶ Accompagnants d'élèves en situation de handicap.

législatif et judiciaire et rétablir la confiance dans la politique. Ainsi, les modes de scrutin, les possibilités de cumul des mandats, la place du Sénat ou la composition du Conseil constitutionnel feront partie des thématiques soumises à cette assemblée citoyenne.

En attendant les conclusions de la Constituante, les premières décisions sur les élections et les campagnes électorales seront mises en oeuvre : parité, limitation du cumul des mandats, règles de financement plus strictes, jugement majoritaire, reconnaissance du vote blanc, proportionnelle intégrale pour certaines élections territoriales, modification des règles du référendum d'initiative partagé ...

Les médias sont un contre-pouvoir essentiel à la démocratie et doivent permettre de faire émerger des idées singulières. Une réduction des seuils de concentration sera mise en place pour le secteur privé : entre Europe 1 et CNews, Bolloré devra choisir. Le service public gagnera en indépendance, grâce à la mise en place de conseils de surveillance, regroupant des spectateur-trice-s, journalistes et représentant-e-s d'association.

Thème 2 : porter la voix de la démocratie et de la radicalité écologique en Europe et dans le Monde

La France doit porter la voix de la démocratisation en Europe et dans le Monde. Parce que les temps changent, nous porterons le combat d'un mandat de la Banque Centrale Européenne (BCE) voté régulièrement par le Parlement européen, nous défendrons une Europe où l'unanimité serait l'exception et la majorité qualifiée la norme. Nous défendrons le rôle d'un parlement renforcé qui pourra être à l'initiative des directives et règlements. L'Europe doit être actrice de la radicalité écologique. Elle devra financer la transition écologique par la BCE ou la Banque européenne d'investissement ; les investissements « verts » seront exclus de la règle sur les déficits publics. L'Union Européenne devra imposer des

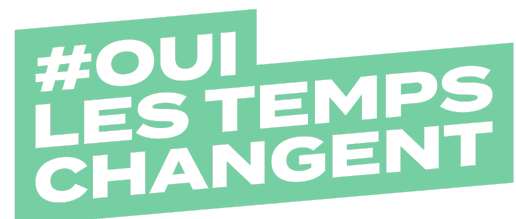
normes strictes de production, mais aussi sur les biens d'importation pour garantir des normes équivalentes entre produits importés et productions européennes.

La réorientation de l'Europe sur le plan humain et social sera également un combat de la présidence de Sandrine Rousseau : investissements dans la santé, renforcement du droit d'asile européen, application effective du socle européen des droits sociaux avec le développement d'une protection sociale dans l'ensemble des États-membres, augmentation des moyens du Fonds social européen pour lutter contre la pauvreté infantile (via le FSE+) ou des moyens pour accompagner les salarié-e-s touché-e-s par la transition (fonds de transition juste). La France doit être une terre d'accueil et porter cette volonté humaniste.

La France porte une voix singulière dans le concert des Nations. Les combats pour une Organisation mondiale de l'environnement, pour un traité de non-prolifération des énergies fossiles ou pour une force d'intervention internationale en cas de catastrophe naturelle seront portés.

Les critères visant à garantir le respect des droits de l'environnement, des femmes et des minorités dans les pays bénéficiant d'une aide au développement seront renforcés : l'écoféminisme est un combat international.

Nous devons être exemplaires : le contrôle du Parlement français sera accru sur les opérations extérieures françaises et sur les ventes d'armes, afin de vérifier le respect des droits humains par les pays acheteurs.



#OUI
LES TEMPS
CHANGENT

Nous remercions les intervenant-e-s extérieur-e-s (passionné-e-s, associatifs, membres d'administrations, membres des commissions d'EELV ...) qui ont répondu à nos sollicitations afin d'élaborer ces propositions. Évidemment, tous les sujets ne sont pas traités ici et beaucoup reste à construire alors n'hésitez pas à nous [rejoindre](#) et à nous faire part de vos remarques !